12099/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 03 septembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 03 septembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour les Pays-Bas



Bruxelles, le 22 août 2025 (OR. en)

12099/25

SOC 562 EMPL 376 SAN 504

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour les

Pays-Bas

LIFE.4 FR

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour les Pays-Bas

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

LIFE.4 FR

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- Par décision du 5 mars 2025², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres **(1)** suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 6 mars 2025 au 5 mars 2028.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations syndicales d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Naomi COLVOORT.
- (3) Les Pays-Bas ont présenté un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

12099/25

FR

2

LIFE.4

² Décision du Conseil du 5 mars 2025 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C, C/2025/1689, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1689/oj).

Article premier

M. Pascal BOUGIE est nommé membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M^{me} Naomi COLVOORT pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 5 mars 2028.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président/La présidente

12099/25

LIFE.4